



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 72871

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier des prisonniers français détenus à Guantanamo (Cuba). Partout dans le monde, les défenseurs des droits de l'homme se sont indignés de la diffusion des photos des prisonniers aveuglés, bâillonnés, entravés et agenouillés dans leur enclos, au camp de Guantanamo. Nous savons avec certitude qu'au moins deux Français figurent parmi les détenus à la base américaine. Les critiques adressées aux Etats-Unis à propos du traitement infligé à ces prisonniers ne se sont pas relâchées, en dépit des assurances que cherche à donner Washington, qui invoque, l'urgence de la lutte antiterroriste par un traitement d'exception. C'est une conception que l'on peut considérer simpliste des accords de Genève concernant les prisonniers de guerre. Les Etats-Unis, se qualifiant eux-mêmes de plus grande démocratie de la planète, devraient se ranger du côté de l'Etat de droit et offrir à tous les prisonniers des conditions humaines de détention et leur faire bénéficier des règles minimales de procédure pénale, les talibans ayant probablement matière à réclamer le statut de prisonnier de guerre. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle attitude compte adopter notre Gouvernement quant au traitement d'exception réservé aux prisonniers de guerre français détenus à Guantanamo.

Texte de la réponse

Les autorités américaines ont indiqué que les lunettes et les entraves que l'on peut voir sur la photo prise à l'arrivée à Guantanamo des prisonniers emmenés par avion d'Afghanistan, ont été portées par les détenus pour des raisons de sécurité. Les deux missions envoyées à Guantanamo par le Gouvernement pour identifier les ressortissants français détenus, au nombre de six, ont constaté que ces derniers - qui ne se sont plaints à aucun moment de mauvais traitements - étaient correctement vêtus, nourris et soignés. La France a exprimé le souhait, dès le 15 janvier dernier, que tous les prisonniers de Guantanamo, quels que soient leur statut juridique et leur nationalité, bénéficient de toutes les garanties reconnues par le droit international, y compris les conventions de Genève. Dans ce cadre, les détenus français peuvent échanger des messages avec leurs familles par l'intermédiaire du CICR. La France s'est par ailleurs prononcée contre la mise en place de tribunaux d'exception et a exprimé sa préférence pour un jugement en France des détenus français, ce qui suppose une initiative en ce sens de l'autorité judiciaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72871

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 804

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2294